

**Opération « Parlement des enfants » - 19^{ème} édition
année scolaire 2013-2014**

eduscol.education.fr/parlementdesenfants

- **Avant le 06 novembre 2013** : Envoi des candidatures, par voie électronique, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine et Loire, au moyen du coupon réponse joint dûment renseigné.
- **Avant le 14 novembre 2013** : Envoi de la liste des classes retenues dans chaque département par les directions des services départementaux de l'éducation nationale, au référent « mémoire et citoyenneté » de l'académie, par courrier et par voie électronique.
- **Courant décembre 2013** : Envoi d'un colis pédagogique, par l'Assemblée nationale, d'une documentation à destination de l'enseignant et de brochures destinées aux élèves, des classes sélectionnées.
- **Avant le 19 mars 2014** : Envoi, par les enseignants des classes sélectionnées, de leur proposition de loi, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, qui transmet au référent « mémoire et citoyenneté » académique.
- **Du 24 au 28 mars 2014** : Sélection par le jury académique d'une proposition de loi. Transmission au référent « mémoire et citoyenneté » à la direction générale de l'enseignement scolaire.
- **05 mai 2014** : Sélection par le jury national des quatre meilleures propositions de loi. Puis, mise en ligne sur le site :
www.parlementdesenfants.fr/
- **Avant le mercredi 28 mai 2014, 16 heures** : Vote électronique (code d'accès et numéro d'identifiant transmis par les services de l'Assemblée nationale, aux enseignants) sur le site :
www.parlementdesenfants.fr/
- **Au plus tard, 2 juin 2014** : Mise en ligne des résultats du vote électronique.
- **Dernière semaine du mois de juin 2014** : Invitation à l'Assemblée nationale de la classe dont la proposition de loi a recueilli le plus grand nombre de suffrages, avec son enseignant, pour la remise de son prix (prix en espèces pour la mise en œuvre de projets pédagogiques).